

Chapitre 1. LA PSYCHIATRIE ET SON HISTOIRE

La psychiatrie est la médecine qui étudie et traite les maladies mentales. Le mot est introduit pour la première fois en 1808 par Johann Christian Reil (1759-1813), médecin anatomiste, physiologiste et psychiatre allemand qui, d'emblée, a inclus dans cette spécialité le traitement psychologique qu'on appellera plus tard psychothérapie.

En, 1842, le mot « psychiatrie » est mentionné dans le registre de la santé. Toutefois, il est peu utilisé, supplanté pendant longtemps par le terme d'aliénisme. À cette époque, les malades mentaux étaient considérés comme aliénés (fous, déséquilibrés) et les médecins spécialistes de ces pathologies étaient connus sous le nom d'aliénistes.

L'histoire de la psychiatrie distingue deux périodes : celle de l'anté-psychiatrie (de l'antiquité au XIX^e siècle) et l'ère de la psychiatrie moderne (du XIX^e siècle à nos jours).

I – L'ANTÉ-PSYCHIATRIE

C'est l'époque imprégnée d'une intrication entre médecine, religion et politique faisant perdre toute objectivité dans la compréhension des troubles mentaux, et ce malgré des découvertes fondamentales.

1 – Antiquité

Dans l'antiquité, les questions psychiatriques ne sont pas traitées en tant que pathologie mentale pour deux raisons majeures :

- La pensée religieuse englobe à cette époque la pratique de la médecine et en particulier celle des troubles psychiques, qui sont conçus comme « possessions » d'un être par une entité

démoniaque et diabolique ou comme des manifestations de châtements divins.

- La différenciation entre psychisme et soma n'est pas de mise. On considère que tout est traité dans le corps.

Ainsi, la médecine explique la maladie physique ou psychique comme le résultat d'un péché représentant la punition : il y a assimilation de la folie et de la faute, de la maladie et de l'impureté, de la déraison et du péché, et de ce fait tendance à confondre le châtement et le remède avec l'idée d'une pénitence purificatrice forcée. Le traitement associe des rites sacrés, des prières et des exorcismes.

Le philosophe grec Pythagore (580 - 497 av. J.-C) émet l'hypothèse que le siège de la pensée se situe dans le cerveau et c'est Hippocrate (460 - 370 av. J.-C) qui apporte les premières assises rationnelles de l'art médical, sur lesquelles il s'appuie pour soigner, indépendamment des pratiques religieuses. Pour Hippocrate, les maladies n'ont pas d'origine divine. Son raisonnement repose sur la théorie des humeurs : les maladies (du corps et de l'esprit) résultent, selon lui, d'un déséquilibre entre les quatre humeurs de l'organisme : sang, phlegme, bile jaune et bile noire.

La théorie humorale ne fait pas de différence de nature entre les maladies du corps et de l'esprit, la maladie est liée à un déséquilibre des humeurs (dyscrasie). La médecine d'Hippocrate va influencer profondément l'histoire de la pensée médicale et l'exercice de la médecine avec des implications pratiques codifiées, proposant une première classification des maladies mentales, affranchie des préceptes religieux.

Galien (129 - 210), médecin considéré comme l'héritier d'Hippocrate, développe la théorie des humeurs et attribue à chacune d'elle un comportement prédominant : le sanguin (sang), le phlegmatique (phlegme), le colérique (bile jaune, le bilieux, cholé = la bile), le mélancolique (bile noire). C'est la première approche de l'étude du comportement sur une base biologique.

2 – Moyen Âge

La période médiévale est marquée par une stagnation dans l'observation scientifique des troubles mentaux. L'idée prévalente dans la société reste que la folie est une manifestation du péché, d'une punition divine ou le signe d'une possession démoniaque.

Le traitement de prédilection est donc le recours aux prêtres pour l'exorcisme ou aux saints avec les pèlerinages, pratiques religieuses et médications étant intimement liées.

Aucun lieu n'est réservé à l'accueil des fous. Les malades mentaux restent auprès de leurs proches. En cas de crise clastique, on les enferme dans des cachots aménagés dans des tours ou les murs des remparts, en prenant soin de les attacher pour éviter toute automutilation ou hétéro-agressivité.

Les fous étrangers, sans famille, qui vagabondent sont expulsés d'une ville à l'autre.

En vertu du droit romain, la justice médiévale peut prononcer l'incapacité d'un sujet pour cause de folie. Dans certaines situations, en cas d'échec, les malades mentaux sont brûlés comme sorciers ou démons.

Le Moyen Âge est donc la période de la « chasse au fou » démunie de structures de soins convenables. Et même si des institutions charitables naissent et se développent parfois pour permettre un traitement plus humaniste, l'esprit scientifique est absent. L'approche organique appliquée aux maladies notamment mentales débute avec Avicenne (980 - 1037) puis Maïmonide (1135 - 1204), tous deux, médecins et maîtres à penser, qui lient médecine et philosophie.

3 – La Renaissance

La Renaissance marque le début des « temps modernes ». Cette période correspond à un enthousiasme pour la valeur du savoir, pour l'humanisme : l'homme redevient le centre de préoccupation des hommes. On assiste dès lors au retour de l'observation clinique, qui tente de se dégager des théories

religieuses et anciennes de l'Antiquité. La maladie mentale, surnaturelle considérée tantôt comme manifestation divine (saints, fous de Dieu), tantôt comme possession par le démon, devient une maladie naturelle. Il y a passage de la notion « d'esprit du mal à celles des maladies de l'esprit », selon la belle formule d'Henry Ey.

La sorcellerie est reléguée au rang des superstitions et le concept de possession diabolique laisse place à celui « d'idée délirante » d'être possédé.

Des médecins comme Johann Meyer (1515 - 1588) s'insurgent contre la pratique du bûcher pour les fous. Ils estiment que ces derniers doivent être traités avec bienveillance et qu'il y a espoir de guérison. La folie passe du surnaturel au rang de maladie : condition qui va permettre la naissance de la psychiatrie.

4 – Fin du XVIII^e Siècle

La loi sur les aliénés conduit à la création des premiers asiles, enfermant tous les « marginaux » de la société (malades mentaux, mendiants, prostituées, voleurs...), dans un but d'ordre et de protection de la cité.

Toutefois, c'est à cette période que la vocation charitable des hôpitaux est progressivement remplacée par une fonction de soins. Sous l'impulsion de Necker, la circulaire de 1785 redéfinit les asiles comme lieux de soins.

Après 1789, les fous sortent des prisons pour les asiles d'aliénés, mais le personnel ne reste encore constitué que de gardiens. Le souhait des psychiatres de l'époque est de faire de ces maisons d'aliénés un lieu de guérison. L'intervention médicale se fait selon un double postulat :

- La folie est médicalement curable.
- Elle est considérée comme la maladie du corps, les médecins en déduisent de ce fait qu'elle peut être soignée par des traitements physiques : saignées, bains, purges et douches.

C'est plus tard, que Philippe Pinel, médecin parisien, abolit les contraintes physiques qui étaient imposées aux malades mentaux, introduisant le traitement moral (psychologique) et mettant en place des études cliniques.

Dès lors, les traitements physiques sont progressivement abandonnés et la théorie des humeurs tombe en désuétude. Une nouvelle ère s'ouvre, faite d'observations cliniques et d'approches thérapeutiques, que Pinel et ses élèves vont développer.

C'est la naissance de la psychiatrie, comme spécialité médicale (donc à vocation de soins) de la pathologie mentale.